

Fiez, le 19 novembre 2014

PREAVIS NO 5/2014

Séance du Conseil général du 16 décembre 2014

Préavis municipal concernant une demande de crédit de CHF 119'880.00 destinée à la création de 20 places de parc au Collège de l'Arnon

Le préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2014.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PREAMBULE

La problématique de la pose et dépose des enfants dans le cadre des transports scolaires est un sujet lancinant pour toutes les municipalités qui accueillent un collège sur leur territoire communal. Fiez n'échappe malheureusement pas à cette règle et quand bien même les transports des enfants sont organisés et payés par la collectivité publique, de nombreux parents préfèrent véhiculer leurs enfants créant ainsi une situation des plus difficiles à gérer en terme de cohabitation entre bus, voitures et enfants.

Pour la rentrée 2014, la Municipalité de Fiez a été sollicitée par l'arrondissement scolaire afin d'accueillir une classe supplémentaire dans le Collège de l'Arnon. Cette nouvelle classe a amplifié le problème existant avec la pose et la dépose des élèves.

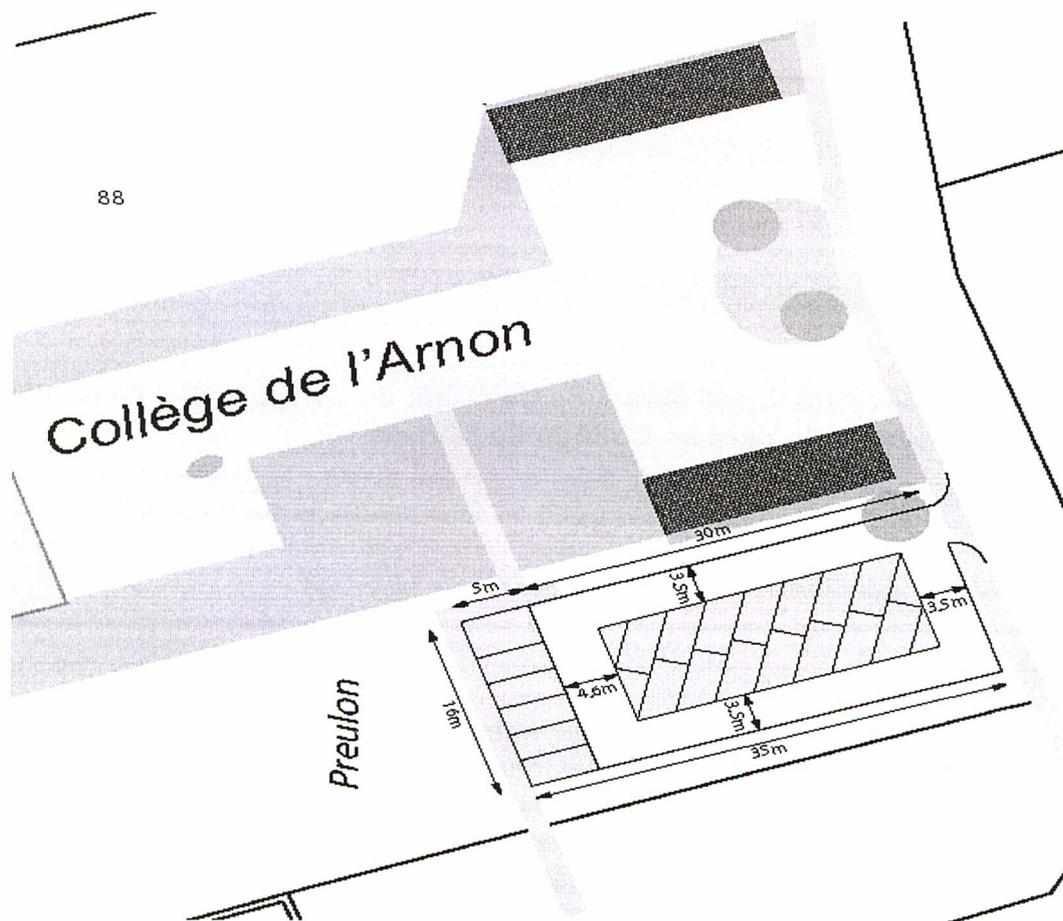
La Municipalité a rencontré des représentants de la gendarmerie cantonale. La solution apportée par la gendarmerie visait à instaurer un système répressif par l'intermédiaire de diverses interdictions permettant d'amender, soit la pose de panneaux d'interdiction de parquer dans l'ellipse du collège d'une part et la pose de panneaux d'interdiction de stationner le long de la route cantonale.

Cette proposition a été soumise au voyer qui ne l'a pas acceptée dans la mesure où elle ne solutionnait rien quant au problème de fond mais faisait que de le reporter ailleurs dans le village. Le voyer s'est déplacé au Collège de l'Arnon afin de se rendre compte des lieux. Il a relevé que, contrairement à certains autres collèges, celui de l'Arnon disposait d'un dégagement confortable. Fort de son expérience, il a proposé que la Municipalité profite de ces dégagements afin de créer des places de parc supplémentaires.

Avec ces places de parc, le problème que rencontre la Municipalité avec la pose et la dépose des élèves devrait s'atténuer tout en mettant également à disposition des places de parc utilisables lors de manifestations au village ou enterrements.

Cette solution a été retenue par la Municipalité.

DESCRIPTION DU PROJET



Le projet prévoit la création de 20 places de parc disposées en épi, ce qui permet un trafic unidirectionnel dans l'aire de parcage. L'accès s'effectuera directement sur la route cantonale. Hormis le trottoir existant, un cheminement piétonnier sera créé en amont du parking depuis le chemin du cimetière en direction du collège.

Les places prévues auront une dimension de 2.5m x 5m et respectent les normes en matière de parcage public.

Ce projet tient compte des recommandations en matière d'évacuation des eaux de surface. Il est prévu de travailler avec des revêtements perméables tels que grilles gazon ou pavés ajourés sur les aires de parcage ainsi une bonne partie des eaux de surface seraient infiltrées. Les parties destinées à la circulation seront traitées avec un revêtement bitumineux. Afin de collecter l'eau, des grilles seront posées et raccordées aux eaux de surface.

Il n'est pas prévu de déplacer le luminaire existant.

Coûts

Devant l'urgence de la situation, l'entreprise Fantoli Construction Sàrl a été sollicitée afin de chiffrer les coûts inhérents à la création des places de parc en question.

Un appel d'offres sera également effectué auprès d'autres entreprises de génie civil, le choix final se portera sur la meilleure des offres transmises.

Le coût de construction s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| • Travaux de génie civil | CHF 92'000.00 |
| • Plantation et jardinage | CHF 4'500.00 |
| • Marquage et signalisation | CHF 5'000.00 |
| • Divers et imprévus (env. 10%) | <u>CHF 9'500.00</u> |
| Total hors taxe | CHF 111'000.00 |
| TVA 8 % | <u>CHF 8'880.00</u> |
| Total général TTC | CHF 119'880.00 |

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal no 5/2014 du 19 novembre 2014;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

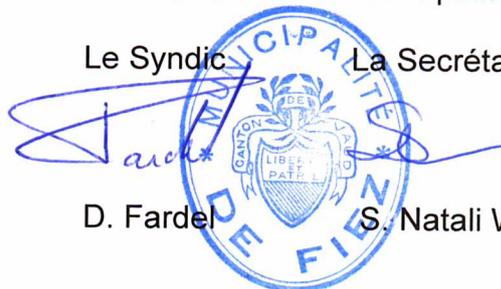
DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité de procéder à la création des 20 places de parc conformément au préavis présenté,
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles à cet effet,
3. d'accorder un crédit de CHF 119'880.00 pour la réalisation de ce projet,
4. de prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil général,
5. d'amortir cette dépense sur une période de 20 ans.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire



D. Farde S. Natali Wimmer

